

0. Rétroactes

Bien qu'il avait été convenu qu'aucun addendum ne viendrait perturber la bonne préparation de l'assemblée du 15 mars 2008, force m'est aujourd'hui de manger ma parole.

A ma décharge toutefois le fait que la modification proposée au point 6 de l'ordre du jour émane non de la volonté du conseil d'administration mais de l'expertise de notre direction technique.

A mon arrivée au centre, vendredi après-midi, je fus interpellé par Frédéric Wilmot, directeur technique adjoint me demandant de lui consacrer quelques moments. Son visage grave et inquiet interdisait tout report de l'entrevue sollicitée.

Sans perdre de temps, il me déclara que de l'avis des membres de la DT, le projet des équipes du centre devait être revu à la lumière d'événements récents.

Quelque peu surpris de cette requête, je me déclarai disposé à entendre les arguments de la DT, à la condition d'avoir un point de vue commun et définitifs des membres de celle-ci pour la fin du week-end.

Rendez-vous fut pris pour une réunion de travail le samedi à 07h45 à Jambes, réunion à laquelle participèrent 3 DT sur 5, Cathy ayant donné son point de vue par GSM de même Raphaël, toujours en congé de maladie.

Vous trouverez ci-dessous l'argumentaire développé et les modifications au projet initial.

Restant désolé de contre -temps, j'escompte toutefois votre compréhension pour prendre en considération les éléments soumis à votre attention

Bien à vous

Jean-Pierre Delchef

1. Introduction

La création des équipes AWBB constitue donc une priorité pour 2008-2009 : sans la création des équipes du CRF, la politique de haut niveau actuellement mise en place au centre de Jambes devrait sérieusement revoir ses objectifs à la baisse.

Le centre de formation AWBB arrive progressivement à son rythme de croisière. Les maladies de jeunesse et d'organisation sont en grande partie derrière nous.

L'étape suivante, essentielle à franchir, consiste à améliorer sans cesse la qualité du travail effectué.

Inscrire deux équipes de notre centre dans la compétition régulière va tout à fait dans ce sens. Ceci permet d'éviter deux pièges importants : les surcharges actuelles et les discours différents en termes de contenus et d'objectifs entre les activités de clubs et celles du centre de formation.

Cette manière de fonctionner nous permettrait également l'organisation plus aisée de stages ou de tournois à l'étranger (contacts étrangers indispensable pour atteindre le haut niveau) qui ne perturberaient plus les compétitions des clubs d'où seraient issus les joueurs.

2. Méthode de travail

L'assemblée générale de novembre 2007 ayant confirmé la volonté d'inscrire des équipes du centre en compétition régulière, la seconde étape réside dans l'examen des modifications statutaires qu'engendrerait cette évolution sportive.

Lors de la réunion de la Commission législative du 13 février 2008, il a été décidé de ne pas proposer des modifications statutaires mais plutôt d'opter la rédaction d'un document qui reprend les dérogations aux statuts inhérentes à l'inscription d'équipes du centre en compétition régulière.

De plus, cette manière de faire permet d'avoir une vision transversale du projet.

1. L'inscription en compétition

La première question à résoudre est de déterminer le niveau de compétition des équipes du centre de formation.

Compte tenu des résultats des matches amicaux disputés, de l'avis autorisé de la direction technique et de la structure des championnats organisés par l'AWBB, il est **opté pour la première régionale dames et une équipe de cadets garçons régionaux.**

Pour les filles,

Le vainqueur de la finale des play-offs de chaque série est déclaré 'champion' et monte en régionale 1 dames. Il est proposé, que la première place qui se libère revienne à l'équipe du centre :

Au terme de la saison 2007-2008, la première place vacante en première régionale dames revient à l'équipe du centre.

En d'autres termes, quelque soit le nombre de descendants de nationale 1, après l'accession des vainqueurs des play-off, la première place (la 3^{ième}) qui se libère soit par arrêt des activités, soit par fusion est réservée à l'équipe du centre.

A défaut de place vacante, la 1^{ère} division régionale sera composée d'un nombre impair d'équipes.

Pour les garçons,

Il suffit d'inscrire une équipe de cadets régionaux en championnat conformément aux dispositions du PC 55.

Pourquoi ce changement ?

1. Les joueurs qui étaient concernés par l'équipe R1 à savoir les joueurs 91

- ❖ Les uns jouent déjà en R1 ou plus haut (D 3) avec leur club respectif et de ce fait l'offre de l'AWBB ne constitue plus un plus sportif ;
- ❖ d'autres ont déjà été contactés par des clubs de Division 1 nationale (ce qui prouve la qualité et la valeur du travail du CRF;
- ❖ les derniers ont quitté le centre pour diverses raisons.

2. Par ailleurs, il convient de ne pas oublier que les 91 rentrent en rhéto la saison prochain et le recrutement pour compléter le noyau s'avère fort aléatoire.

3. La conjugaison des 2 points précédents montrent qu'il ne s'agira pas d'un travail basé sur le long terme.

De là, la proposition d'inscrire une équipe en cadets régionaux motivée par les éléments suivants :

- ❖ Possibilité d'un recrutement des 93 et 94, par définition plus important ;
- ❖ Travail sur au minimum 3 ans
- ❖ Présentation aux nouveaux d'un concept de travail à long terme.

4. Cette modification du projet se doit d'être liée à de nouveaux objectifs pour la direction technique à savoir :

- ❖ arriver à attirer les meilleurs talents francophones au centre ;
- ❖ leur donner un projet éducatif avec un volet compétitif ;
- ❖ présenter 60% des candidats aux équipes nationales de U16 et U18 ;
- ❖ composer une équipe compétitive en R 1 pour la saison 2011 – 2012.

2. Championnat à montée - descente pour les dames

Il est important de jouer dans un championnat à enjeu et contre des adversaires qui ont également un enjeu. Les jeunes doivent se rapprocher le plus possible des conditions de compétitions avec l'enjeu, le stress de la situation compétitive. Pour ce faire il faut que les adversaires aient également cet objectif.

Pour éviter les équipes incomplètes, il est donc nécessaire que les points gagnés ou perdus contre l'équipe du CRF soient comptabilisés dans le classement final. La solution retenue en France (équipes de l'INSEP) semble la meilleure.

L'équipe régionale dames du CRF ne descend pas, mais les points acquis ou perdus contre elles rentrent en ligne de compte dans le classement final.

3. Matches aller - retour

Jouer en aller retour dans la compétition régulière permet d'être sur le même pied que toutes les équipes de la série, permet de montrer les installations du centre de formation à tous les clubs visiteurs et permet de faire la « publicité » du centre de formation aux quatre coins de l'AWBB lors des déplacements.

Les équipes du centre joueront « à domicile » le dimanche après-midi.

4. Age

Compte tenu de la spécificité des équipes du centre, il est proposé que dès qu'un joueur du centre acquiert le statut d'espoir sportif octroyé par la Communauté française, il peut être aligné en équipe seniore dans les équipes du centre.

5. Au niveau administratif

Il est proposé de créer un matricule fédéral qui permettra la gestion administrative des équipes du centre. Fonctionnant comme un club, il aura les mêmes obligations. Il appartiendra au conseil d'administration d'en déterminer les modalités de fonctionnement.

De ce fait, les joueurs et joueuses du CRF seront affectés audit matricule. Cette option a comme corollaire qu'il n'y a pas de double affiliation possible.

Une double affiliation irait à l'encontre de la nature même du projet.

Le but de celui-ci est de rassembler des jeunes joueurs prometteurs pour qu'ils puissent travailler ensemble les éléments nécessaires à leur progression de manière régulière et progressive.

La planification de leurs semaines, mois, saisons et « carrière » est la clé principale de cette réussite. Leur permettre de jouer dans une autre compétition réduirait considérablement ces efforts.

Rappelons que les joueuses concernées par la création des équipes du centre sont les joueuses qui sont en 5^{ième} et 6^{ième} année (soit les 2 dernières années au centre)

Enfin il appartiendra au matricule fédéral d'assurer les joueurs et joueuses des équipes du centre.

Si un joueur arrête en cours de saison, il pourra rejoindre les rangs de son club d'origine mais uniquement en équipes de jeunes.

En ce qui concerne, les filles elles pourront toutefois bénéficier des dispositions de l'article PCD 174bis qui leur permettra de bénéficier la qualité d'espoir sportif et de pouvoir être alignée en 1^{ère} nationale dames.

6. Au niveau financier

Par dérogation aux dispositions de l'article PF 10, les équipes du centre ne verseront ni de droit forfaitaire d'inscription, ni de licence collective.

A contrario, il faudrait que l'assemblée générale vote un budget financé par tous les clubs pour remplir ces obligations financières.

7. Au niveau mutation

Outre les règles normales de mutation, afin de tenir compte de la situation spécifique des joueurs du centre de formation dont il ne faut pas oublier que la réussite scolaire est impérative, il est proposé une formule particulière de désaffiliation administrative rédigée comme suit :

Principe :

Tout joueur qui souhaite être aligné dans une équipe du centre peut solliciter sa désaffiliation administrative avant le 30 juin de la saison en cours.

Procédure :

Envoyer avant le 30 juin, le cachet postal faisant foi, par recommandé, sous enveloppe, au SG de l'A.W-B.B. :

- la demande de désaffiliation via le formulaire de mutation
- l'accord écrit du club auquel il est affecté.

8. Au niveau mutation

L'option retenue est de pondérer l'indemnité de formation annuelle d'un jeune, membre d'une équipe du centre de formation

Cette manière de faire permettrait de protéger et de valoriser les clubs qui acceptent que leurs jeunes de suivent ces filières de formation.

L'indemnité de formation s'élève à 250 EUR par saison de formation du joueur qui a été aligné dans une équipe du centre de formation pendant toute la saison.